

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024



Date de convocation : 08/01/2024
Date d'affichage : 08/01/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 janvier à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, adjoint,
M.DELACOUR – P.DERLY – T.NEYT – M.LOPEZ – J.FERRAND DEBART – PY.LENORMAND
(arrivée à 19h18)

formant la totalité des membres en exercice.

Absents : S.CAILLAUD (Pouvoir à JC.GEFFROY) - EOLLIVIER

Marc DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait voté contre la dissolution de l'association foncière de remembrement estimant que c'était à cette association de voter dans un premier temps sa dissolution et de liquider les actifs. La Préfecture a confirmé cette procédure.

AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE A CAHAIGNES :

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SIJPE/MEA/23/046 du 22 novembre 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable complémentaire à l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une carrière d'argile pour une durée de 30 ans sur la commune de Vexin-sur-Epte,

Considérant que la présente demande d'autorisation porte sur l'exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert aux lieux-dits « Le Fer à Chambre », « Le Vide Bouteille » et « Le Pré Magnard » sur le village de Cahaignes,

Considérant que l'enquête publique se déroule du 9 janvier 2024 au 23 janvier 2024,

Considérant que la société TERREAL a répondu aux demandes du commissaire enquêteur ;

Considérant que la commune d'Authevernes se situe dans un rayon de 5 km de la future exploitation ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (7 voix POUR, 1 voix CONTRE, J.Ferrand Debart et 1 abstention, J.Blouin) décide

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Terreal pour l'exploitation d'une carrière d'argile à Cahaignes.

SIEGE : REMPLACEMENT DES AMPOULES D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR DU LED :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **2 333,00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0,00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

Les conseillers souhaitent un éclairage harmonieux, de couleur orange sur la place de l'église.

VOIRIE : REFECTION DU CHEMIN DE DERRIERE LA CHARTREUSE :

M. le Maire informe que des travaux de réfection de la voirie du chemin de derrière la chartreuse sont inscrits à la commission voirie de la CdC du Vexin Normand pour un montant à la charge de la commune de 9 800 €. Le conseil municipal accepte l'inscription de ces travaux.

DETERMINATION D'UN TARIF HORAIRE POUR TRAVAUX REALISES PAR L'EMPLOYE COMMUNAL :

Considérant que le conseil municipal estime que la mise en place d'un tarif communal pour les travaux d'urgence, de sécurité ou de désordre pourrait inciter les particuliers à ne pas réaliser les travaux d'entretien qui leur incombent. Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas déterminer un tarif horaire pour travaux réalisés par l'employé communal afin de ne pas créer un besoin complémentaire dans la commune.

ZONES D'ACCELERATION A DEFINIR POUR LES ENERGIES NOUVELLES RENOUELABLES :

Vu la Loi [n° 2023-175 du 10 mars 2023](#) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER » ;

Considérant que les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par cette loi ;

Vu que ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et qu'elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR&R déjà installée ;

Considérant que le délai fixé pour le rendu de la cartographie des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) est trop court pour effectuer un travail sérieux et étayé ;

Considérant que dans ce délai contraint, il est rendu impossible aux maires la nécessaire consultation des habitants sur un sujet aussi essentiel et impactant ;

Considérant que la mise en cohérence des volontés communales, souhaitée par une grande majorité des maires de la Communauté de Communes du Vexin Normand, nécessite un temps de discussion conséquent ;

Considérant la non-concomitance entre la définition des ZAER et des zones d'exclusion, condition préalable à une discussion sereine et apaisée ;

Considérant l'absence d'objectifs chiffrés à l'échelle de notre territoire ;

Considérant que les objectifs régionaux sont sectorisés par filière de production, préjugant ainsi des choix des élus locaux quant au type d'énergie renouvelable qu'ils souhaitent sur leur territoire ;

Considérant que ces installations de production d'énergies renouvelables, pour certaines, auraient potentiellement un impact sur le Zéro Artificialisation Nette prévu dans la loi Climat et Résilience ;

Considérant que les conditions d'application de la ZAN sont aujourd'hui imprécises et ne permettent pas aux maires d'évaluer concrètement l'impact de leurs décisions sur les capacités futures à construire ;

Considérant les mètres carrés disponibles sur les bâtiments existants, notamment agricoles, pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;

Considérant que la présence sur le territoire communautaire depuis plusieurs années d'éoliennes en activité et d'autres projets bientôt aboutis, de projets panneaux photovoltaïques et de méthaniseurs, et donc être producteur d'énergie renouvelable

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas transmettre de cartographie de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, tant que les questionnements susmentionnés ne sont pas levés.

QUESTIONS DIVERSES :

-Carrefour des saules Binet : M. le Maire a rencontré avec les services de la CdC du Vexin Normand, la société NEOEN en charge de l'installation des éoliennes à Vesly. Il a été acté : la création d'un carrefour tourne à gauche sur la 6014 aux saules binets pris en charge financièrement par cette société (entre 400 000 et 500 000 €), la réfection de la voirie de la VC 43 entre Authevernes et le cimetière de Vesly. M. le Maire a demandé la prise en charge de la réfection de la voirie le long du mur du château du Boisdennemets estimant qu'il faut voir dans un ensemble la réfection des voiries de part et d'autre de la 6014.

-Lapins : M.Lenormand rappelle le problème de prolifération des lapins le long de la 6014 et dans l'ancien dépotoir communal. Les services de la DDTM et le lieutenant de louveterie seront contactés à ce sujet.

-Cimetière : M.Geffroy s'interroge sur les travaux prévus pour les allées du cimetière. M. le Maire l'informe que le devis des travaux du Vexin pour des allées en béton a été signé et transmis. Néanmoins, M. le Maire s'informe sur une végétalisation des allées auprès de professionnels.

-Environnement : M.Neyt s'inquiète de la dispersion lors de l'installation de nouveaux panneaux d'information (fibre) et demande un regroupement de ceux-ci.

La séance a été levée à 21h20.